

Organisation « va et vient », année scolaire 2020-2021

Service du « va et vient »

Organisateur

Pôle enfance jeunesse de la ville de Pempuyre

Principe

Le « va et vient » permet à l'enfant scolarisé dans une école de Pempuyre d'être accompagné à ses activités extrascolaires se déroulant durant les temps périscolaires organisés par la ville.

Il s'adapte au besoin des familles, il est donc possible pour les parents de choisir :

- soit un accompagnement « aller »
- soit un accompagnement « aller-retour »

Quand

Lundi, mardi jeudi et vendredi entre 15h45 et 19h00 (hors vacances scolaires)

Mercredi entre 11h30 et 19h00 (hors vacances scolaires)

A noter :

- les lundis, mardi et jeudis de 15h45 à 16h45, seules les activités proposées par l'École Municipale d'Art sont concernées par le service du « va et vient »
- L'horaire de début de l'activité doit se situer entre **15h45 et 18h45**
- L'horaire de fin de l'activité ne doit pas se situer au-delà de **18h45**.

Tarifcation

Le service est gratuit, son coût est compris dans le tarif du temps périscolaire auquel participe l'enfant.

Inscription

L'enfant peut être inscrit à plusieurs activités et donc utiliser plusieurs fois par semaine le « va et vient »

Organisation du « va et vient » année scolaire 2020-2021

Période d'inscription

Jusqu'au 30 septembre 2020, après cette date, les inscriptions seront validées en fonction des possibilités du service.

Conditions d'éligibilité

- l'enfant doit fréquenter un temps périscolaire organisé par la ville (APS, TAPs, restauration scolaire)
- les parents doivent fournir une attestation de leur employeur précisant qu'ils ne peuvent pas accompagner et/ ou venir chercher leur enfant sur les horaires de l'activité
- l'enfant doit être scolarisé dans une école de Pempuyre
- l'activité, proposée par une association de Pempuyre, doit être culturelle, sportive ou d'accompagnement à la scolarité. Elle doit se dérouler sur le territoire de la commune et dans la limite des capacités de mobilité du service.

Période

Du lundi 14 septembre 2020 au mardi 6 juillet 2021 inclus

Modalités d'inscription

L'inscription à ce service peut s'effectuer :

- via le lien suivant <https://forms.gle/897zQjeqSbxGrmj6A>
- en remplissant des fiches d'inscription qui sont à retirer au Pôle enfance jeunesse ou au sein des APS

Les attestations « employeur » sont :

- à renvoyer par courriel en précisant le nom/prénom/école de l'enfant concerné
- ou

- à déposer à l'accueil du Pôle Enfance Jeunesse ou auprès des accueils de loisirs

Une confirmation d'inscription sera envoyée par courriel. Ce n'est qu'après réception de ce courriel que le service sera effectif pour la ou les demandes concernée(s)

Renseignements : Pôle Enfance Jeunesse 05.56.95.56.12 / secretariat-enfance@pempuyre.fr